

Bonjour,

Nous sommes à 7 semaines de la clôture des engagements qui est fixé au **16 décembre 2017** du fédéral de cyclo-cross 2018.

Après cette date il ne sera plus possible de faire des engagements. Cachet de la poste ou date du courriel faisant foi.

Je vous rappelle :

-Lors du CNAV du 1^{er} octobre 2016, il a été décidé de modifier la grille de départ des épreuves au fédéral de cyclo-cross, **ne seront plus appelé dans l'ordre :**

Les champions régionaux, interrégionaux, départementaux de chaque comités, seul le champion sortant sera appelé en premier.

La nouvelle grille sera comme suit :

- Champion sortant, puis suivront les 1^{ers} du classement de chaque comité par équipe du fédéral 2017, et cela pour chaque épreuve, puis les 2^{èmes} de chaque comité, puis les 3^{èmes} exc.

- Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants, ils seront mis à la suite de chaque série, et toujours suivant l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV.

Au comité de mettre en premier les Champions Régionaux et Départementaux sur la liste d'engagement.

Autres rappels :

- Cette année, sera mis en place un classement électronique par transpondeur. **De ce fait, pour les catégories de cadet à ancien, il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.**

Les épreuves enfant, minimes et américaine pas de transpondeur.

- Ne pas modifier les cellules des feuilles d'engagement.

- seul seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

- aucun engagement ne sera pris en compte venant de club ou individuellement.

- toutes demande de dérogation doit se faire par courrier ou courriel, et non par téléphone. Les demandes faites par téléphone ne seront pas prise en compte quel que soit l'accord de la personne contacté.

- Pour les cérémonies protocolaires, il est obligatoire que le maillot du club de chaque coureur médaillé soit visible sur le podium (ou toute autre tenue officielle du club d'appartenance). Il en est de même pour les podiums des prix d'équipe (dirigeant et coureur).

Les représentants fédéraux sont chargés de veiller à cette disposition, et dans le cas où la tenue ne serait pas correcte, l'accès au podium sera interdit.

Il est de la responsabilité des dirigeants des clubs d'informer les coureurs de cette disposition.

De même, en cas d'absence d'un coureur, les récompenses de celui-ci ne seront pas remises à une autre personne.

Pour le CNAV

Jacques WOIFFLARD

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Fédérale des Activités Vélo

14, rue Scandicci - 93500 Pantin - Tél : 01-49-42-23-19

Courriel : velo@fsgt.org - Site internet : www.fsgt.org



Commission Fédérale
des Activités Vélo